



Modification heures contrat pour motif économique

Par **saya**, le **04/07/2009** à **23:30**

Bonjour,

Mon employeur m'a envoyé une lettre recommandée avec AR me signifiant que mon temps de travail doit être divisé par 3, que si je refuse, je serai licenciée pour motif économique.

Je n'arrive pas à trouver les éléments que je dois mettre dans la lettre de refus de modification de mon contrat.

Pouvez vous m'aider ?

Merci

Par **Cornil**, le **06/07/2009** à **15:39**

Bonjour "saya"

Tu n'as aucune motivation à donner : tu peux indiquer que tyu refuses, c'est tout.

Tu peux ajouter "pour raisons familiales et économiques"...

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **saya**, le **06/07/2009** à **18:39**

Merci beaucoup

J'ai fait la lettre dans ce sens.

Cordialement